

147

Trimestriel
CESE Wallonie
Avril 2021

REVUE

Wallonie

Invitée

Anne Dister

Dossier

La ville en reconstruction

Actus

Plan de relance et de résilience

 **CESE Wallonie**
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Plus d'un an après le début de la crise sanitaire, l'incertitude reste de mise. Les vagues se succèdent, fragilisant une part importante des activités économiques, sociales et culturelles, laissant des traces de plus en plus marquées sur la santé mentale de la population. Les premiers mois de la campagne de vaccination semblent indiquer, accompagnée de stratégies nouvelles devenues possibles, que des voies de sortie de crise se dessinent. En parallèle, plusieurs programmes importants pour le développement économique, social et environnemental de la Wallonie sont en cours de préparation. Le CESE Wallonie y contribue au travers de ses avis, dont un récent consacré au plan pour la reprise et la résilience, dans le cadre de la relance européenne, ainsi que lors des rencontres avec les Ministres ou Secrétaire d'Etat concernés.

La ville concentre les échanges sociaux, culturels, les services privés et publics. Le CESE Wallonie poursuit son cycle de webinaires "La ville face aux défis du futur", qui vise à mener une réflexion sur le thème de la ville dans ses différentes composantes. Le dossier de la revue est consacré à "la ville en reconstruction". Le redéploiement économique et commercial des villes est abordé, notamment au travers des principaux axes déployés par la Région dans cette matière. Dans son interview, le Ministre Willy Borsus explicite les perspectives tracées par le Gouvernement wallon dans la Déclaration de politique régionale. Le professeur Jean-Marie Halleux indique que les centralités ne sont pas nécessaires pour bénéficier des économies d'agglomération. Elles sont par contre utiles pour le développement de certains secteurs porteurs, pour faciliter les transitions environnementales et énergétiques, ainsi que pour reconstruire le capital humain. Des témoignages illustrant des réalisations ou des projets concrets nous viennent de Belval (Luxembourg), centré sur la reconversion d'un ancien site sidérurgique et de Seraing, qui au travers de son Master Plan tente de transformer en opportunité de développement urbain les sites délaissés par l'industrie. Les villes de Mons et de Namur mènent des actions plus centrées sur le maintien et la redynamisation du commerce au centre-ville.

Nous sommes toutes et tous amenés à rédiger fréquemment. Mais comment le faire de manière inclusive et accessible ? L'invitée de la revue, la professeure Anne Dister, nous livre plusieurs pistes utiles pour la réflexion et l'action, autour de la féminisation des mots, de la transformation des formulations sexistes comme "*le bon père de famille*" et de la féminisation des textes.

Bonne lecture.



\\ Invitée
Anne Dister



\\ Dossier
La ville en reconstruction

A épingler



Dévoquez la publication
"75 ans d'histoire économique
de la Wallonie" de 1945 à 2020
(voir aussi en page 27).

www.cesewallonie.be



Actus

Plan de relance et de résilience

4

Invitée

Anne Dister
*"L'accessibilité des textes :
 un enjeu démocratique fondamental"*

8

Dossier

La ville en reconstruction

**Le redéploiement économique et commercial
 des villes** 10

Les enjeux de la législature 14

Interview
 Jean-Marie Halleux
"Reconstruire le capital humain et physique" 15

Témoignages 18

Belval : de la friche industrielle au quartier urbain

La métamorphose de Mons

Seraing : une ville en pleine mutation

Namur : vers une ville intelligente et durable

22

Actus

Plan de relance et de résilience 22

Interview
 Thomas Dermine
"S'engager sur le chemin de la transition" 24

75 ans d'histoire économique de la Wallonie 27

28

Livres

La sélection du Centre de Documentation 28

Et dans notre bibliothèque numérique 31

« L'accessibilité des textes : un enjeu démocratique fondamental »



Anne Dister

Depuis peu, de nouvelles pratiques linguistiques ont vu le jour, visant à un traitement égalitaire des femmes et des hommes à travers la langue française. Les usages et conseils d'écriture se sont multipliés, menant à une complexification des tâches de rédaction et pouvant poser des problèmes de lisibilité des textes mais aussi d'accès à l'information.

Comment favoriser la reconnaissance de la place égale des femmes et des hommes sans sacrifier la possibilité d'une langue accessible à tous et toutes ? Cette question est au cœur des travaux et recherches d'Anne Dister, professeure de linguistique à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Dans son interview, elle nous fait part de ses réflexions et recommandations sur ce sujet plutôt sensible.

Wallonie: Quiconque est amené à rédiger aujourd'hui se pose la question de la rédaction inclusive. De nombreux conseils – voire consignes – sont donnés, sans que l'on sache s'ils doivent être suivis à la lettre. Qu'en pensez-vous ?

Anne Dister: Tout d'abord, il faut savoir ce que l'on entend par rédaction inclusive. Du point de vue linguistique, il y a trois volets à prendre en considération: la féminisation lexicale, les formulations sexistes et la féminisation des textes avec de nouveaux procédés de rédaction. La féminisation lexicale, dont le principe est d'utiliser un mot au féminin pour désigner une femme ou un ensemble de femmes, est désormais bien appliquée. Cela s'explique par le fait que cela correspond à la morphologie du français et au fonctionnement de la langue, que les usages sont identiques à l'oral et à l'écrit, que ce principe est soutenu par tous les organismes officiels en matière de langue dans la francophonie nord. Il est encadré par des décisions politiques et plusieurs ouvrages ont été publiés. Les règles sont simples : la forme est au féminin (*une échevine compétente, une excellente chirurgienne*), tout comme les déterminants qui l'accompagnent. Si le mot est épïcène, c'est-à-dire qu'il ne change pas de forme selon qu'il est au masculin ou au féminin, ce sont les déterminants qui marquent le féminin (*la ministre est enceinte, une élève intelligente*).

Wallonie: Il n'en va pas de même pour les nouveaux procédés de rédaction inclusive ?

Anne Dister: En effet, de nouvelles pratiques rédactionnelles ont vu le jour, afin d'indiquer systématiquement la présence d'hommes et de femmes et contrer ainsi la supposée "invisibilité" des femmes dans la langue. L'enjeu est d'assurer, à travers la langue, l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans notre ouvrage, nous regroupons ces pratiques sous le vocable d'écriture "alternative", qui nous semble plus approprié. Les procédés sont variés : le doublement systématique des formes au masculin et au féminin (*les voyageurs et les voyageuses*), des doublets avec des réductions graphiques (en utilisant, suivant les cas, les parenthèses, le trait d'union, la barre oblique, le point médian, ...), l'utilisation de néologismes ("*celles et ceux*" devient "*celleux*") ou encore, des formulations dites neutres (*le corps enseignant,*

la population, le lectorat, etc.). Selon moi, ces nouvelles pratiques doivent être abordées avec une certaine prudence. L'intention est généreuse, à savoir rendre les femmes visibles, du moins dans les textes. Néanmoins, les difficultés de l'écriture alternative sont nombreuses : elle éloigne encore davantage l'écrit du fonctionnement de l'oral ; elle est rarement utilisée de manière cohérente sur la longueur d'un texte et peut alors renforcer la valeur exclusive du masculin ; certains de ces procédés ne visibilisent pas forcément les femmes ; enfin, les pratiques de l'écriture alternative compliquent tant la rédaction des textes que leur lecture. Notons que le Conseil de la Langue française a rendu un avis négatif, à trois reprises, sur cette question.

Wallonie: La langue française serait-elle sexiste ?

Anne Dister: Certainement pas. En réalité, la langue n'a pas d'opinion et n'est pas sexiste en elle-même. Par contre, les utilisations que l'on en fait peuvent être sexistes, ou véhiculer une vision stéréotypée des hommes et des femmes. De même que la langue n'est pas intrinsèquement raciste, même si elle peut être utilisée pour transmettre des idées de ce type.

Ce sont donc certaines formulations qui sont sexistes. Ainsi, "*en bon père de famille*" ou "*le panier de la ménagère*" renvoient à une vision du monde où les rôles de l'homme et de la femme sont cadencés. Mais ces rôles ne sont pas inscrits dans la langue. Ainsi, il suffirait d'écrire "*en personne responsable*" ou "*le panier du ménage*" pour avoir des formulations plus égalitaires et moins stéréotypées. De la même manière, il me semble nécessaire de proscrire la formulation "*le masculin l'emporte sur le féminin*" dans tous les cours de français. Si cette règle est bonne et a du sens, sa formulation est navrante car elle permet à certains des transpositions inadéquates, hors du cadre de la grammaire. Il convient de conserver la règle, qui est une règle économique, mais de la formuler différemment en disant "*l'accord se fait au masculin*".

Wallonie: Selon vous, l'interprétation joue un rôle important...

Anne Dister: En effet, tout texte est sujet à interprétation et celle-ci dépend en grande partie de notre connaissance du monde. La structure de la phrase et le contexte d'énonciation guident également notre interprétation. Quand je dis "*Les Français iront voter à l'automne*", je sais que les Françaises iront aussi voter, parce qu'en 2021, en France, les hommes et les femmes votent. C'est donc faux de prétendre que le masculin, dans cette phrase, exclurait les femmes. C'est un usage inclusif, englobant du masculin. Par contre, dans "*Les Français se font systématiquement dépister pour le cancer de la prostate dès 50 ans*", je sais ici qu'il n'est question que d'hommes, puisque seuls les hommes ont une prostate. Le genre masculin peut donc être inclusif (il peut faire référence à des ensembles mixtes, composés d'hommes et de femmes) alors que le genre féminin est toujours exclusif (le féminin ne peut renvoyer qu'à des femmes). Ainsi, lorsque l'on aborde la question

des professions, l'interprétation est étroitement liée à la représentation que l'on a de la catégorie socio-professionnelle envisagée. Par exemple, *enseignants* et *ministres* n'activent pas les mêmes représentations que *menuisiers* et *bagagistes*, parce qu'on sait sans aucun doute, aujourd'hui, qu'il y a des femmes parmi les enseignants et les ministres, alors que les menuisiers et les bagagistes activent davantage des représentations de groupes composés exclusivement d'hommes. Mais ce n'est pas la langue et le genre grammatical qui sont en cause : ce sont nos représentations. Et dans ces cas précis, pour déjouer nos représentations, il peut effectivement être utile de parler de "*menuisiers et de menuisières*", et trouver une tournure du type "*les bagagistes, tant les hommes que les femmes*", afin de rendre les femmes plus visibles dans ces corporations très masculines.

Wallonie: Quelles sont vos recommandations pour pratiquer une langue véritablement inclusive sans contrevenir au fonctionnement de la langue française ?

Anne Dister: Dans le guide "*Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques de la rédaction inclusive*" (voir encadré en page 7), Marie-Louise Moreau et moi-même avons tenté cet exercice délicat de fournir des règles claires, permettant à la fois une meilleure reconnaissance de la place des femmes et des hommes dans la société et une langue accessible à tous, tant à la lecture qu'à l'écriture. Dans ces recommandations, plusieurs cas de figure sont distingués, avec des propositions concrètes selon les cas : lorsque l'on se réfère uniquement à une femme ou des femmes ; lorsque l'on ignore le sexe de la personne à laquelle on se réfère ; lorsque l'on se réfère à des ensembles dont chacun sait qu'ils comportent des femmes ; lorsque l'on se réfère à des ensembles où les hommes sont minoritaires. Pour les ensembles mixtes où les femmes sont peu visibles, nous indiquons ce qui, selon nous, est à faire ou ne pas faire. S'il ne fallait retenir que 5 conseils parmi tous ceux présentés, ce seraient les suivants : 1. Utilisez toujours des noms féminins pour renvoyer à une ou à des femmes ; 2. N'essayez pas à tout prix d'éviter les noms masculins ; 3. Ne recourez pas aux doublets abrégés. 4. N'écrivez rien qui ne puisse se dire ; 5. Ne formulez pas la règle d'accord en employant l'expression "*l'emporte*".

CV EXPRESS

Anne Dister

Anne Dister est professeure de linguistique française et de linguistique générale à l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Depuis plusieurs années, elle consacre ses recherches et travaux aux pratiques linguistiques liées à la féminisation des noms, à l'écriture dite inclusive et à l'orthographe du français.

Elle a été membre du Conseil de la langue et de la politique linguistique ; elle y a notamment présidé la commission "Féminisation".

Anne Dister est l'auteure de nombreuses publications scientifiques, dont les guides "*Inclure sans exclure*", "*Mettre au féminin*" et de l'ouvrage "*Féminiser? Vraiment pas sorcier!*", en collaboration avec Marie-Louise Moreau.

Wallonie: L'enjeu démocratique se situerait davantage dans l'accessibilité et la lisibilité des textes...

Anne Dister: Tout à fait. Les partisans de l'écriture alternative s'accordent sur un point : il ne faut pas chercher à transformer un texte qui recourt à des formes masculines, en se limitant à les remplacer par des doublets complets ou abrégés. Il faut, dès le départ, concevoir le texte de telle sorte que masculin et féminin y soient présents de manière égale. Mais est-ce à la portée du plus grand nombre ? Ce type d'écriture n'est-il pas réservé à une certaine élite, dotée de capacités rédactionnelles au-dessus de la moyenne ? Qu'en est-il également de la lecture de ce type de textes, notamment ceux qui se limitent – et c'est souvent le cas actuellement – à l'utilisation de doublets (abrégés ou non) ? Sont-ils réellement lisibles et accessibles ? Il existe selon moi un conflit d'enjeux : d'une part, la visibilité des femmes ; de l'autre, l'accessibilité du plus grand nombre à un usage de la langue conforme aux attentes de la société.

Vous savez, mon point de vue n'est pas celui d'une linguiste dans sa tour d'ivoire mais d'une enseignante et citoyenne pour qui l'inclusion par la langue est essentielle. Pour cela, il faut que le français soit convivial, accessible et appropriable, tant à l'oral qu'à l'écrit, tant par des personnes qui sont très dotées socio-culturellement, que par des primo-arrivants ou des enfants ayant des difficultés d'apprentissage. La lisibilité et l'accessibilité des textes constituent pour moi le véritable enjeu démocratique.

Voir ou revoir le Web'Actu du Conseil

Pour son deuxième Web'Actu, le CESE Wallonie a invité Anne Dister, professeure de linguistique française et de linguistique générale à l'Université Saint-Louis - Bruxelles qui est intervenue sur le thème : "Inclure sans exclure : comment rédiger de manière inclusive et accessible ?"

L'enregistrement de ce webinaire est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités de notre site internet : www.cesewallonie.be.



Publié en 2020 par la Direction de la Langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles et disponible gratuitement, le guide "Inclure sans exclure" fournit les bonnes pratiques de rédaction inclusive. Rédigé par Anne Dister et Marie-Louise Moreau, ce guide se veut résolument pratique, avec des exemples concrets, tout en abordant les questions de fond sur les enjeux en présence.

La brochure comporte 4 parties : 1. Comment fonctionne le genre en français ? 2. En quoi consiste l'écriture alternative et pourquoi y recourir ? 3. Les difficultés des pratiques alternatives de rédaction. 4. Recommandations pour une meilleure prise en compte des femmes dans la langue.

Disponible en version PDF sur www.languefrancaise.cfwb.be.

Pour obtenir un exemplaire imprimé : languefrancaise@cfwb.be.

La ville en reconstruction



Le redéploiement économique et commercial des villes est au cœur de la dynamique de transition sociale, économique et environnementale de la Wallonie. Cette thématique, très largement abordée lors du webinar "La ville en reconstruction" organisé par le CESE Wallonie le 10 mars dernier, fait l'objet de ce dossier.

Quelles sont les actions prévues par la Déclaration de politique régionale pour renforcer l'attractivité des centres-villes, redéployer le commerce et répondre à la problématique des cellules vides ? L'article central rappelle les principaux axes définis par le Gouvernement en la matière et présente brièvement la nouvelle politique intégrée des villes.

Le Ministre wallon de l'Economie, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Willy Borsus, présente trois des nombreux champs d'actions initiés en faveur du redéploiement économique et commercial des villes, à savoir le Plan Horizon Proximité, l'adaptation et la simplification d'un certain nombre d'outils législatifs ou planologiques ainsi que les projets de réhabilitation des sites d'activité économique désaffectés (voir en page 14).

Dans son interview, Jean-Marie Halleux, professeur de géographie économique à l'Université de Liège, répond de manière nuancée à la question de savoir s'il faut reconstruire les centralités urbaines pour redéployer l'économie wallonne. C'est à lire en page 15.



Plusieurs témoignages viennent compléter ce dossier, donnant une vision concrète de projets de développement de villes ou de réaffectation d'anciens sites industriels : la réhabilitation du site de Belval, au Luxembourg, en un tout nouveau quartier urbain où se mêlent logements, bureaux, commerces, enseignements et espaces verts ; la métamorphose de la ville de Mons et les initiatives prises en matière de rénovation urbaine ou de développement commercial du centre-ville; la mutation de la ville de Seraing, où toutes les opportunités économiques et urbaines ont été saisies pour faire face au séisme industriel rencontré ; et enfin, le vaste plan de relance de la ville de Namur, pour que celle-ci devienne une ville intelligente et durable. Ces expériences sont à découvrir dès la page 20.

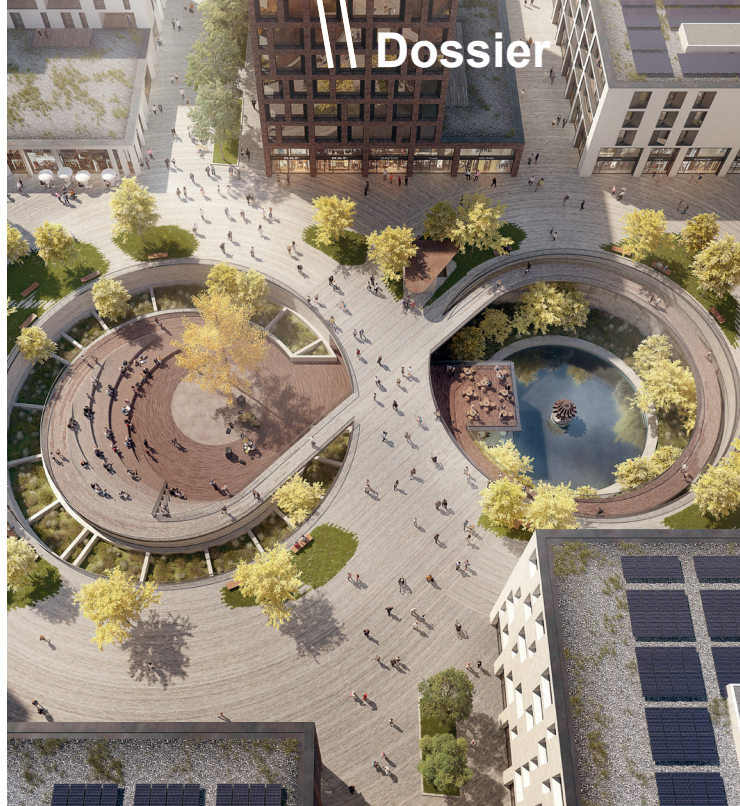
Le redéploiement économique et commercial des villes

Après avoir abordé la politique générale des villes et les politiques de cohésion sociale, le CESE Wallonie a consacré son troisième webinaire du cycle "La ville face aux défis du futur" au développement économique et commercial des villes. La question de l'attractivité des villes et de leur redéploiement constitue un enjeu majeur pour le Gouvernement wallon. Elle figure d'ailleurs dans plusieurs chapitres de la Déclaration de politique régionale de la Wallonie 2019-2024 (DPR) : celui consacré aux villes et communes wallonnes, bien sûr, mais aussi dans d'autres chapitres relatifs aux entreprises et indépendants, à la mobilité, au numérique ou encore au développement territorial. En effet, la redynamisation des centres-villes ne peut pas s'envisager uniquement sous l'angle de la problématique commerciale. Comme l'indique la DPR, "le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville : aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, ...".

Dans la DPR, les intentions du Gouvernement sont claires en faveur du développement urbain.

D'une manière générale, il entend :

- "encourager la dépollution des sites en centre urbain ou au centre des villages ;
- favoriser la concentration des commerces aux centres des villes et des communes rurales ;
- doter les villes et communes d'instruments en matière de revitalisation commerciale en modifiant la législation relative aux régies communales autonomes et à leurs filiales, afin de leur permettre d'être davantage actrices du développement commercial ;
- veiller à localiser dans les centres urbains et ruraux des entreprises, commerces et services qui peuvent adéquatement s'inscrire dans le tissu bâti en vue d'assurer une bonne mixité des fonctions et de réduire les déplacements ;



- renforcer l'offre de transport en commun dans les principales agglomérations wallonnes, en ce compris en soirée ;
- favoriser le développement de ceintures alimentaires de qualité et de proximité réparties sur l'ensemble du territoire wallon ;
- organiser une régulation fiscale notamment en renforçant le pouvoir régulateur des villes et communes en matière de fiscalité relative aux grands centres commerciaux de périphérie, afin de les faire participer davantage aux politiques de redynamisation urbaine (révision du plafond autorisé pour la taxe sur les parkings) en lien avec le pacte fiscal (...).

Une politique intégrée

La Déclaration de politique régionale prévoit également une "véritable politique intégrée des villes" (voir également en page 12), qui ferait appel tant aux compétences liées à l'aménagement du territoire (via des outils comme le schéma de développement communal) qu'aux programmes régionaux de rénovation et de revitalisation urbaine. La mobilité, la préservation de la biodiversité, le renforcement de la nature en ville, l'amélioration du cadre de vie des habitants sont autant d'axes sur lesquels il importe de travailler pour renforcer l'attractivité des centres-villes.

L'engagement du Gouvernement wallon est de veiller aux éléments suivants :

- *"étudier les mécanismes qui peuvent permettre aux villes, singulièrement aux grandes villes (de plus de 50.000 habitants), de faire face au coût croissant des fonctions qu'elles remplissent au profit du territoire ;*
- *encourager la concentration des nouveaux projets d'habitat dans les zones bien situées des pôles urbains en poursuivant des objectifs de densité, identifiés dans leur schéma de développement communal, notamment les sites industriels à réaffecter après dépollution et les dents creuses, afin de lutter contre l'étalement urbain ;*
- *augmenter le nombre et la surface d'espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marche à pied ;*
- *envisager des projets de démolition/reconstruction dans les chancres urbains ou commerciaux qui s'y prêtent ;*
- *mettre en place de véritables "contrats de quartiers", inspirés de l'expérience bruxelloise, pour permettre aux villes de revitaliser de manière cohérente et dans la durée leurs quartiers en souffrance ;*
- *insérer dans ces contrats de quartier une dimension relative à l'isolation et à l'énergie afin d'assurer un travail cohérent et concerté géographiquement avec les propriétaires et locataires désireux d'être partenaires ;*
- *privilégier en matière de commerce les politiques durables de revitalisation des quartiers commerçants dans les centres urbains (ex. : rénovation des devantures, soutien aux marchés dont les marchés couverts permanents), avec un modèle de proximité et de mixité commerciale ;*
- *renforcer le soutien au commerce en ville, le cas échéant en adaptant une législation-cadre pour favoriser la mixité commerciale, notamment au moyen de régies commerciales, de pop-up stores et de business improvement districts ;*
- *encourager la localisation des commerces de proximité (en particulier les commerces de détail) dans les centres urbains à travers une meilleure concertation au sein des bassins de*

vie et par le renforcement du schéma régional de développement du commerce ;

- *engager une politique visant à réduire au maximum le développement des centres commerciaux de périphérie, notamment à travers un renforcement du schéma régional de développement du commerce ;*
- *consolider le rôle des gestions centre-ville".*

Lors d'un récent webinaire organisé par la Conférence permanente de développement territorial⁽¹⁾, la question du rôle du commerce comme levier pour renforcer l'attractivité des centralités wallonnes a été posée. Plusieurs aspects ont été abordés : la définition de la centralité, les évolutions du commerce et des comportements des consommateurs, les outils existants, mais aussi les pistes de réflexion pour améliorer l'attractivité des centres-villes. Parmi les intervenants, David Lestoux, du Cabinet Lestoux et Associés⁽²⁾, a présenté les différentes étapes d'un projet de revitalisation des centres-villes. Tout d'abord, il convient de s'interroger sur les moteurs d'attractivité, en trouvant réponse à 4 questions essentielles : qu'est ce qui donne envie de venir s'implanter en cœur de ville ? Qu'est-ce qui donne envie d'y habiter ? Qu'est-ce qui donne envie d'y venir pour consommer et se détendre ? Qu'est-ce qui donne envie aux acteurs existants d'y investir ? Ensuite, il importe de définir l'espace de centre-ville, qui n'est pas nécessairement le même que celui d'hier. Enfin, il faut intégrer quatre fonctions stratégiques comme pivot de la vision stratégique d'un centre-ville : la fonction économique (en conservant une fonction d'emploi et de lieu d'échange) ; la fonction identité (en créant un attachement, un point de repère, une fierté) ; la fonction d'habitat (en proposant un habitat adapté aux nouveaux parcours résidentiels) ; la fonction de services (en répondant à des besoins non-marchands d'habitants).

Rendez-vous le mercredi 26 mai 2021 pour le webinaire sur "La ville en transition".

Plus d'infos sur www.cesewallonie.be.

Annoncé lors du webinaire sur "La ville en réflexion"⁽¹⁾, le cadre général d'une nouvelle politique intégrée de la ville a été adopté par le Gouvernement wallon début avril. Avec un budget de près de 240 millions €, l'objectif est de lancer une opération transversale et pluriannuelle visant à soutenir largement une politique de la ville en Wallonie.

Concrètement, les villes wallonnes de plus de 50.000 habitants disposeront de moyens budgétaires nouveaux dans le cadre d'un mécanisme de droit de tirage dont les montants par ville sont fixés par le Gouvernement au prorata de leur nombre d'habitants.

Chaque ville concernée pourra disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre, sur une période de quatre ans, un plan d'actions de redynamisation de son territoire et de ses quartiers.

Pour en bénéficier, chaque ville introduira un plan d'actions prioritaires en lien avec son Plan stratégique transversal et avec les thématiques définies par la politique intégrée de la ville : développement par quartier ; rénovation énergétique ; logement ; mobilité ; politique commerciale ; réhabilitation de friches industrielles ; végétalisation ; tourisme ; cohésion sociale ; patrimoine.

Les villes concernées par cette opération de financement sont :

- Charleroi : 51.860.000 €
- Liège : 50.490.000 €
- Namur : 28.792.000 €
- Mons : 24.482.000 €
- La Louvière : 20.709.000 €
- Tournai : 17.856.000 €
- Seraing : 16.368.000 €
- Mouscron : 15.253.000 €
- Verviers : 14.190.000 €.

⁽¹⁾Voir revue Wallonie 145



Développement commercial et cellules vides

Le décret sur les implantations commerciales, entré en vigueur le 1^{er} juin 2015, a instauré plusieurs outils afin d'assurer le développement économique et commercial des villes, tant au niveau régional avec le schéma régional de développement commercial (SRDC), qu'au niveau communal avec le schéma communal de développement commercial (SCDC). Le décret de 2015 a également institué l'Observatoire du commerce (voir en page 13). Le Gouvernement souhaite que ces outils soient davantage et mieux utilisés. Certains d'entre eux, comme le SRDC ou le décret "Implantations commerciales" sont d'ailleurs en cours de révision.

Parallèlement à cela, le schéma de développement du territoire (SDT) influencera également le développement commercial. Ce dernier a un objectif "stop béton" à l'horizon 2050 (visant à freiner l'étalement urbain et, par voie de conséquence, la dispersion de la fonction commerciale). Il entend renforcer les centralités, assurer l'accès des commerces de proximité et préconise d'"autoriser, dans le respect des dispositions du schéma régional de développement commercial, les ensembles commerciaux d'une surface commerciale nette de plus de 2.500 m² uniquement dans les centralités et plus en périphérie (...)".



Dans son intervention lors du webinaire du CESE Wallonie (voir l'article en page 14), le Ministre wallon de l'Economie, Willy Borsus, a annoncé le lancement du Plan Horizon Proximité, proposant une série d'actions destinées à soutenir l'activité économique de centralité et à répondre à la problématique des cellules vides. Le nombre de magasins en Wallonie connaît une diminution constante: en 2019, la Wallonie comptait 22.682 magasins, soit 3.332 de moins qu'en 2009⁽³⁾. Le nombre de cellules vides est d'environ 6.000 unités, soit une moyenne de 17% (qui atteint 20% dans les centres-villes)⁽⁴⁾. Le problème n'est pas nouveau mais, avec la crise sanitaire et les nouveaux comportements de consommation, il ne cesse de s'amplifier.

Pour y répondre, la DPR prévoit que, "*afin de lutter contre le phénomène des cellules vides, il conviendra de permettre à chaque ville et commune de procéder à un cadastre des rues au sein desquelles un pourcentage important de cellules vides est constaté. Pour les rues correspondant à ce profil, le Gouvernement proposera aux villes et communes de répondre à un appel à projets qui permettra d'offrir à des porteurs de projets d'initiatives commerciales innovantes de bénéficier :*

- d'une surface commerciale à un prix intéressant ;
- d'une aide pour tester et donner vie au concept ;
- d'un coaching pour la gestion du commerce dans les premiers mois".

⁽¹⁾ cpdt.wallonie.be/2021_webinaire_J1

⁽²⁾ www.lestoux-associes.com

⁽³⁾ Voir exposé de Bruno Bianchet lors du webinaire de la CPDT du 22/03/2021

⁽⁴⁾ Chiffres SEGEFA

L'Observatoire du commerce

Depuis 2015, l'Observatoire du commerce exerce une compétence consultative générale en matière de commerce en Wallonie⁽¹⁾. Le CESE Wallonie assure le secrétariat de cette instance consultative qui, depuis sa mise en place, a déjà rendu plus de 700 avis sur des projets d'implantations commerciales ou sur des schémas communaux de développement commercial. Ces avis sont disponibles sur le site www.cesewallonie.be.

Créé dans le cadre de la réglementation de 2015 relative aux implantations commerciales, l'Observatoire est composé de représentants d'instances et d'experts spécialisés en matière de mobilité, de protection du consommateur, d'environnement urbain, de politique sociale, ainsi que d'un représentant de l'administration. Ces membres ayant une connaissance de terrain et du secteur (tant de la grande distribution que des commerces indépendants), l'Observatoire du commerce dispose d'une expertise unique en la matière. Parallèlement à cela, il auditionne les porteurs de projets et les communes dans le cadre de la remise de ses avis, ce qui accroît sa connaissance qualitative du secteur.

Au-delà des avis qu'il rend, l'Observatoire du commerce est attentif aux évolutions du commerce en Wallonie, sous toutes ses formes, ainsi qu'aux thématiques transversales (e-commerce, cellules vides, ...).

⁽¹⁾ Voir également la revue Wallonie n°146, p 22.

Les enjeux de la législature



"Les villes, de tout temps, ont eu un rôle moteur dans l'histoire, à la fois de nos civilisations, de nos pays, du déploiement socio-économique mais aussi du rayonnement d'un certain nombre d'activités. Elles ont encore aujourd'hui un rôle majeur à jouer dans le redéploiement de la Wallonie" a souligné d'emblée le Ministre Willy Borsus, en introduction du webinaire sur "La ville en reconstruction".

Intervenant plus particulièrement en tant que Ministre de l'Economie, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus a présenté les principaux axes de la politique de développement économique et commercial des villes, en mettant l'accent sur trois champs d'actions spécifiques : le lancement du Plan Horizon Proximité; l'adaptation et la simplification d'un certain nombre d'outils législatifs ou planologiques; les actions concrètes menées en faveur de la réhabilitation des sites d'activité économique désaffectés. Face aux difficultés rencontrées par les villes, il importe de définir une ligne de conduite claire et de mettre en œuvre un ensemble de leviers, a constaté le Ministre, pour qui il est également essentiel que *"la concertation et le partage d'objectifs entre niveaux local et régional soient une réalité aussi effective, aussi forte, aussi mobilisatrice que possible"*.

"Pour contrer la déperdition du commerce de centralité – un phénomène accentué au cours de ces dix dernières années –, il est essentiel de relancer l'activité commerciale des centres-villes. Dans la foulée des mesures déjà existantes en application de notre Déclaration de politique régionale, nous avons initié une dynamique appelée Plan Horizon Proximité qui regroupe toute une série d'actions destinées à soutenir l'activité économique commerciale de centralité. Cela concerne bien sûr les villes mais aussi les agglomérations un peu moins importantes" a indiqué Willy Borsus. Il a ensuite présenté les différentes dimensions autour desquelles ce plan s'articulera : économique, numérique, formation et aménagement du territoire. *"Notre objectif est de mobiliser tous les leviers possibles pour soutenir le commerce. Il s'agit des leviers d'aménagement du territoire et économiques, avec une série d'actions de soutien*

au commerce, mais aussi numériques. Nous souhaitons ainsi développer des outils permettant de mieux connaître le client, ses habitudes, de le documenter, de l'orienter, de pouvoir lui transmettre de manière numérique un certain nombre d'informations pour favoriser son parcours client. Nous pensons aussi à l'aspect formation qui est très important : formation des intervenants, des commerçants, formation initiale, continuée, ... Une large concertation est organisée, de manière à aboutir à un plan comprenant des mesures fortes, efficaces et correspondant aux besoins réels des commerçants".

Le Ministre a ensuite fait part de la volonté du Gouvernement d'évaluer et d'adapter un certain nombre d'outils planologiques ou législatifs, comme le Schéma régional de développement commercial ou le décret relatif aux implantations commerciales. Il s'agit aussi de simplifier certaines procédures, de manière à ce que les outils existants soient davantage utilisés.

Enfin, pour Willy Borsus, il est essentiel d'intégrer dans la réflexion la requalification de sites antérieurement dédiés à l'activité économique, commerciale voire industrielle, qui font partie des cœurs des villes ou qui en sont proches. *"Notre volonté est d'accélérer la requalification de nombreux sites industriels, à travers la mobilisation des moyens des programmes Sowafinal 2 ou 3, de partenariats de type publics-privés, ou encore par le biais de soutiens de fonds régionaux (Get up, fonds européens, ou fonds structurels européens). Nous souhaitons aussi réviser la législation sur les sites d'activité économique désaffectés, de manière à ce que cela puisse devenir un levier beaucoup plus effectif de l'activation d'un certain nombre de biens"* a conclu le Ministre.

Reconstruire le capital humain et physique



Jean-Marie Halleux

« Faut-il reconstruire les centralités urbaines pour redéployer l'économie wallonne ? »

Cette question était au cœur de la réflexion menée par Jean-Marie Halleux lors du webinaire sur « La ville en reconstruction » organisé par le CESE Wallonie.

Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, le professeur de géographie économique à l'Université de Liège apporte une réponse nuancée à cette interrogation.

Wallonie: Vous insistez sur le fait que la ville est avant tout centrée sur l'humain...

Jean-Marie Halleux: Bien sûr, *"la vraie cité est faite de chair, et non de béton"*, pour citer l'ouvrage "Des villes et des hommes" de l'économiste américain Edward Glaeser. Pour Glaeser, mais aussi pour beaucoup d'autres chercheurs, il faut dépasser une vision de la ville comme un ensemble d'édifices ou d'infrastructures et la voir comme un lieu où des humains se concentrent pour collaborer et entrer efficacement en interaction.

Wallonie: Cela renvoie à la thématique des économies d'agglomération, n'est-ce pas ?

Jean-Marie Halleux: Oui, le thème des économies d'agglomération est central dans les recherches qui articulent ville et développement économique. Ce concept rend compte du fait que la concentration des entreprises et des habitants dans de grandes villes représente un avantage économique. Parmi les économies d'agglomération, l'on trouve notamment le fonctionnement plus efficient des marchés de l'emploi : au sein des grands bassins de population, les employeurs peuvent plus facilement y recruter des travailleurs qualifiés et les travailleurs y trouvent de meilleures opportunités de carrières. C'est notamment ce qui explique pourquoi il existe une relation entre la taille des villes et la productivité des travailleurs. Globalement, plus la ville est peuplée, plus les travailleurs vont y être productifs.

Wallonie: Les agents économiques ne doivent-ils pas nécessairement se concentrer dans les centralités ?

Jean-Marie Halleux: En réalité, les principales économies d'agglomération se déploient sur des territoires plus vastes que les centralités, plutôt à l'échelle des aires urbaines. L'on peut prendre l'exemple de la région de San Francisco et de la fameuse "vallée du silicium", où l'écosystème des firmes informatiques se déploie sur une bande de 120 km de long. Pour autant, certaines recherches, dont des travaux récents de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) dédiés à la Wallonie, montrent que certains profils

d'entreprises, appartenant notamment aux secteurs numériques ou créatifs, sont plus productifs dans les centres urbains et ont dès lors intérêt à s'y installer.

Wallonie: Quelle est la situation en Wallonie sur ce plan des économies d'agglomération ?

Jean-Marie Halleux: Force est de constater que la Wallonie doit faire face à deux faiblesses : d'une part, il n'existe pas de très grandes villes (ou aires urbaines) sur le territoire wallon ; d'autre part, les deux pôles majeurs de Charleroi et de Liège ont des difficultés à générer des dynamiques métropolitaines. Or, on imagine mal un réel redéploiement économique de la Wallonie sans un redéploiement de ses deux pôles principaux et, plus largement, du Hainaut de tradition industrielle qui s'étend de Sambreville au Borinage. Le Hainaut de tradition industrielle et le Bassin de Liège ne représentent que 6,5% du territoire régional mais approximativement 30% de sa population. Potentiellement, ces territoires bénéficient de fortes économies d'agglomération. Pour autant, il faut remarquer que les indicateurs (niveau de revenus faible, taux de chômage élevé...) y demeurent problématiques alors que les crises industrielles sont aujourd'hui très anciennes.

Wallonie: À propos de ces territoires, vous invoquez l'enclenchement de cercles vicieux...

Jean-Marie Halleux: Pour comprendre ce qu'il s'y passe aujourd'hui, il faut en effet analyser la situation en termes de cercles vicieux, tant en termes de capital physique que de capital humain, avec ici une reproduction intergénérationnelle de la précarité. Sur ce sujet, deux phénomènes peuvent être constatés. Le premier est un déficit d'attractivité résidentielle. Il en résulte un renforcement des ségrégations et des fractures territoriales car, générations après générations, les populations les mieux formées et les plus dynamiques tendent à "abandonner" ces territoires de tradition industrielle.

Un second phénomène à l'œuvre est ce que l'on appelle "l'effet de lieu ou de voisinage" en géographie. À caractéristiques individuelles égales

(origine des parents, niveaux socio-économiques...), les personnes résidant dans un espace où les populations précarisées sont concentrées vont généralement rencontrer plus de difficultés dans leurs parcours scolaires et professionnels. C'est la raison pour laquelle de nombreux experts, notamment les pédagogues, plaident pour la mixité sociale ; mais celle-ci devient de plus en plus difficile à atteindre au regard des fractures territoriales constatées en Wallonie.

Wallonie: En conclusion, faut-il reconstruire les centralités urbaines pour redéployer l'économie wallonne ?

Jean-Marie Halleux: L'on peut répondre à la fois par la négative et par la positive à cette question. Comme je l'ai expliqué au début de notre entretien, il n'est pas nécessaire de localiser les entre-

prises dans les centralités urbaines pour bénéficier des économies d'agglomération (même si certains secteurs paraissent plus productifs dans les zones centrales des grandes villes). Cependant, les centralités urbaines constituent des lieux stratégiques pour les transitions environnementales et énergétiques. On sait que cette question de la transition est essentielle actuellement. De ce fait, les localisations d'activités économiques en dehors des centralités urbaines ne devraient se faire qu'en cas d'absolue nécessité, en particulier si ces activités ne sont pas compatibles avec un voisinage résidentiel. Par ailleurs, reconstruire les centralités devrait permettre de briser le cercle vicieux de la faible attractivité résidentielle et donc limiter les ségrégations. Dans cette perspective, il faut reconstruire le capital physique de la ville pour en reconstruire le capital humain.

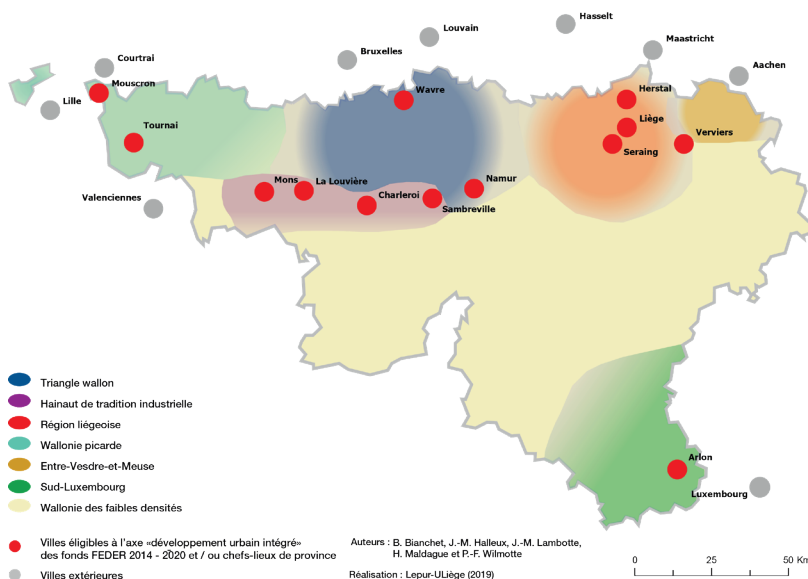


Pour aller plus loin...

Halleux J.-M., Bianchet B., Maldague H., Lambotte J.-M. et Wilmotte P.-F., 2019, "Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires", Courier hebdomadaire du CRISP, n°2442-2443.

Ce Courier hebdomadaire du CRISP éclaire sur la manière dont les territoires wallons – au pluriel, vu leur grande diversité en termes de niveau de développement – sont susceptibles de contribuer au redressement économique de la Wallonie. Pour cela, il étudie la géographie économique de cette région, en analysant ses fortes disparités socio-spatiales. L'accent est mis en particulier sur la question des ressources territoriales, c'est-à-dire des caractéristiques qui permettent aux territoires d'attirer des flux de revenus et qui, ainsi, constituent autant d'atouts sur lesquels la Wallonie est susceptible de s'appuyer. L'étude questionne également l'efficacité des politiques publiques en matière de développement économique et territorial.

www.crisp.be
www.geographie.uliege.be



Belval : de la friche industrielle au quartier urbain

Depuis 2000, AGORA développe un quartier urbain moderne sur un ancien site sidérurgique au sud du Grand-Duché du Luxembourg. Jean-Xavier Foidart, responsable Développement d'AGORA Luxembourg, nous explique : *"Il s'agit de l'un des projets de développement urbanistique les plus ambitieux d'Europe. Le site de Belval, sur lequel se tenait la plus grande usine sidérurgique du Luxembourg, prend place sur une surface de 120 hectares partagée entre les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem. Après un passage à l'état de friche industrielle, le site a dû être entièrement réhabilité. Lors de l'élaboration du Master Plan, en 2001, il a été décidé que Belval deviendrait un quartier urbain où il serait possible de vivre, de travailler, d'étudier, de se divertir"*.

Plusieurs quartiers sont prévus : deux quartiers résidentiels, un quartier mixte urbain avec des bureaux, commerces et logements, un quartier dédié à la recherche et à l'enseignement (où s'est installée l'Université du Grand-Duché de Luxembourg) au sein duquel se retrouve notamment la plus grande salle de concert du pays. Des vestiges de l'ancien site industriel ont été conservés : les deux derniers hauts-fourneaux ne sont pas uniquement les témoins d'une époque révolue, mais bien les emblèmes du nouveau Belval. La variété de l'offre permet de répondre aux attentes diversifiées. De plus, de nombreux services sont proposés sur le site : des commerces, bien sûr, mais aussi une bibliothèque universitaire, des crèches, des écoles, des séniories, un centre sportif, des espaces de loisirs, ... Et à proximité du quartier, un hôpital est également en cours de construction.

Pour Jean-Xavier Foidart, deux éléments essentiels ont été intégrés dans l'ensemble du projet et

contribuent à sa réussite : l'accessibilité et la verdurisation. *"Le site compte plus de 25% de surfaces vertes. Il y a un grand parc, qui fait la transition entre les quartiers résidentiels et le quartier mixte. Le Master Plan prévoit également toute une série de plus petits espaces verts : tous les 400 à 500 mètres, il y a la possibilité de trouver un endroit où se ressourcer et être au calme. Un autre aspect sur lequel nous avons beaucoup travaillé est l'accessibilité. Si vous redynamisez un site ou un centre urbain, il est indispensable de proposer les infrastructures qui permettent d'y accéder rapidement ou de se déplacer facilement. C'est le cas à Belval, qui accueille deux gares, plusieurs lignes de bus et propose des pistes cyclables. Le site est accessible très facilement par le réseau routier et ne connaît pas les engorgements rencontrés par d'autres lieux"*.

Les résultats sont là : le site compte d'ores et déjà 3.300 habitants, 10.000 travailleurs, 5.700 étudiants et 250 entreprises (privées et publiques) et commerces. Cela correspond à la moitié des objectifs fixés par le Master Plan. Plus d'un million de m² de surfaces sont vendues, soit 81% du programme prévu tandis que la quasi-totalité des espaces bureaux sont déjà loués.

Le développement de l'ensemble du projet est assuré par la société AGORA, née en 2000 d'un partenariat public-privé entre l'Etat luxembourgeois et le groupe ArcelorMittal. *"AGORA, qui fête cette année ses 20 ans d'expérience et qui représente le modèle luxembourgeois d'association du public et du privé, a tout le savoir-faire pour continuer avec succès la reconversion et le développement de notre futur projet sur le site d'Esch-Schifflange"* conclut le Responsable Développement d'AGORA Luxembourg.

www.agora.lu



Témoignages

La métamorphose de Mons



"Notre ambition est de métamorphoser la ville de Mons pour que, d'ici dix ans, elle soit l'une des villes les plus dynamiques de Wallonie. Pour atteindre cet objectif, nous avons développé une vision stratégique, déclinée en une série d'outils et de mesures concrètes pour assurer un renouveau territorial, économique et commercial de la ville" explique Nicolas Martin, le Bourgmestre, qui poursuit "Notre ville ne manque pas d'atouts, même s'ils sont parfois méconnus. Mons est en effet un pôle universitaire majeur : avec deux universités et 40.000 étudiants, elle est la deuxième ville estudiantine de Wallonie. Grâce à sa position géographique stratégique et son patrimoine, Mons a consolidé et développé son rôle de pôle d'attraction sur le plan commercial, entrepreneurial, culturel et touristique ainsi que sur le plan de l'innovation technologique. Bien entendu, elle connaît également des faiblesses, comme l'état du bâti, le déclin commercial, la dualité des territoires ou encore le niveau socio-économique de certaines communes. Il s'agit pour nous de transformer ces faiblesses en opportunités".

Les initiatives publiques en faveur de la rénovation urbaine et du développement commercial dans le centre-ville se sont multipliées ces dernières années, avec des moyens conséquents pour réaliser ces projets. Ainsi, rien que pour l'année 2021, 90 millions € d'investissements publics sont prévus pour la rénovation urbaine : réaménagement des espaces publics, installation d'œuvres urbaines, investissements patrimoniaux. Les activités commerciales, hôtelières et les bureaux sont rassemblés dans le centre ; à cet égard, un moratoire sur le développement de bureaux et de commerces en périphérie a été adopté. L'offre de stationnement est également élargie. Tout est mis en place afin d'améliorer le cadre de vie et d'attirer les investisseurs privés. Cela passe également par la suppression des dernières friches et espaces à reconverter. "Nous disposons d'une réserve foncière

importante, ce qui nous offre de belles opportunités en termes de construction ou de rénovation de logements ou bureaux. Ainsi, rien que pour le centre, 450 logements sont en cours de réalisation et 30.000 m² de bureaux seront disponibles. Le quartier de la gare ou les communes périphériques en reconversion (Jemappes ou Cuesmes) font partie intégrante de notre vision stratégique : des projets de rénovation et d'aménagement y sont aussi prévus" indique Nicolas Martin.

L'attractivité commerciale en centre-ville constitue également un enjeu majeur et un des axes de la stratégie de redynamisation de Mons. Une série d'outils ont été mis en place : le fonds d'impulsion, qui octroie des aides (prime au loyer et à l'installation) aux indépendants s'installant dans le centre ; l'acquisition par la ville de bâtiments publics et une mise en location à des conditions attractives ; la cellule "accueil des investisseurs" qui constitue une porte d'entrée unique pour les porteurs de projets ; la mise en œuvre de programmes événementiels, culturels et touristiques ; une fiscalité volontariste... "Depuis 2017, 55 projets soutenus par la ville ont été réalisés par les porteurs, dont 19 dans le piétonnier. Trois grandes enseignes d'équipement de la personne se sont installées dans le centre. Le quartier reliant la gare au centre a été redynamisé, avec l'installation d'artisans et artistes dans des bâtiments acquis par la ville et loués pour des durées assez courtes. Tous ces outils et actions semblent porter leurs fruits et ce, malgré la crise actuelle pour laquelle nous avons dû déployer des moyens complémentaires (près de 8,5 millions €) pour soutenir le commerce. D'ailleurs, Mons a été récemment décrite comme la ville wallonne ayant la croissance la plus rapide et où il était bon d'investir" conclut avec fierté le Bourgmestre.

www.mons.be



Seraing : une ville en pleine mutation

Avec près de 65.000 habitants, Seraing est la 7^{ème} ville au niveau de la Wallonie et la 24^{ème} des villes belges. *"L'histoire de la ville est évidemment marquée par son passé : Seraing a d'abord été une industrie, avant de devenir une ville. Son image est également influencée par cette histoire : lorsque l'on pense à Seraing, ce sont les anciennes usines et haut-fourneaux qui viennent immédiatement à l'esprit. Or, le territoire est composé d'un tiers de zones économiques, d'un tiers de zones urbanisées et... d'un tiers de zones boisées !"* indique Valérie Depaye, la directrice d'Eriges⁽¹⁾.

Au début des années 2000, Seraing est confrontée à un séisme économique majeur : l'annonce de la fermeture de l'outil sidérurgique. Cet événement a sans doute été un élément déclencheur de la dynamique de requalification urbaine. La directrice d'Eriges explique : *"A l'époque, la ville de Seraing était dans une phase de diagnostic socio-économique et d'analyse de l'ensemble de son territoire. L'annonce de la fermeture d'outils sidérurgiques a finalement permis de concrétiser la reconstruction de la ville, suivant une procédure participative et innovante. Le Master Plan, qui traduit la stratégie économique et territoriale à l'horizon de 30 ans, a été défini par un consortium de compétences (architectes, urbanistes, économistes), en associant étroitement les habitants et les usagers. Notons qu'il s'agit d'un plan flexible, sans valeur légale ni cadre formel contraignant. Il importe de pouvoir saisir toutes les opportunités possibles"*.

Lancé en 2005, le Master Plan définit les axes stratégiques en termes d'affectations du territoire, de réhabilitation des friches industrielles, de mobilité, de développement économique ou encore de rénovation de logements. Il regroupe les actions à court, moyen et long termes, en vue de la requalification et la rénovation des 800 hectares de la vallée sérésienne. Des zones prioritaires ont été établies et des projets concrets menés : réaffectation

de certains bâtiments industriels en espaces publics, aménagement des voiries et d'espaces verts, requalification de quartiers, réintégration des commerces au centre-ville, ... La reconstruction de la ville s'appuie sur un véritable renouvellement économique. *"Il faut oser la réindustrialisation, en accueillant des activités économiques créatrices d'emplois"* insiste Valérie Depaye.

Les investissements publics ont été importants et ont permis d'enclencher une dynamique positive, notamment vis-à-vis des investisseurs privés. Pour la directrice d'Eriges, les démarches de proximité sont également essentielles : *"Bien entendu, il est important d'avoir une stratégie 'macro', de la décliner en priorités, de pouvoir capter des investissements tant publics que privés. Mais cela ne suffit pas : il faut aussi agir au niveau des quartiers et de la population. Des actions ont donc été menées en ce qui concerne la propreté publique, la lutte contre les immeubles inoccupés, la rénovation des logements, l'aménagement des espaces verts. Tout cela participe au renforcement de l'attractivité de la ville"*.

Le premier bilan est globalement positif : l'activité économique perdure et s'accroît, l'investissement public génère l'investissement privé, le nombre d'entreprises augmente, le centre-ville est transformé... Seule ombre au tableau : le taux de chômage, qui diminue mais trop faiblement. L'accueil d'entreprises sur les anciens sites sidérurgiques représentera assurément une opportunité pour l'emploi de proximité, l'optimisme est donc de mise pour Valérie Depaye ! Les projets ne manquent pas et ils s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable. *"Habiter et travailler en ville, c'est protéger la nature"* conclut-elle.

www.eriges.be

⁽¹⁾ Eriges est la régie communale autonome de Seraing. Elle dirige la mise en œuvre du Master Plan de Seraing.

Namur :

vers une ville intelligente et durable

La ville de Namur est connue pour être la capitale de la Wallonie. Avec un peu plus de 110.000 habitants, elle constitue un pôle d'attractivité important. Il est cependant nécessaire de tout mettre en œuvre pour renforcer davantage l'attractivité de la ville, comme l'explique Frank Marchal, responsable de la cellule Attractivité urbaine et Dynamique commerciale de la ville de Namur. *"Dans le cadre de notre schéma de développement communal avec une approche globale et transversale via des projets structurants pour la Ville, une série de projets d'envergure ont été initiés dont l'objectif final est de ramener les habitants et les travailleurs au cœur de la ville. C'est un défi auquel la plupart des villes, quelle que soit leur taille, sont confrontées. Parmi ces projets, citons la Confluence (sur l'ancien site du Grognon où sera installé le NID pour Namur Intelligente et Durable⁽¹⁾), la construction d'un nouveau quartier aux Casernes avec 300 logements, le nouveau téléphérique, l'aménagement d'un parking à proximité du centre, ... La passerelle cyclo-piétonne 'l'Enjambée' relie également les deux cœurs de villes de Jambes et de Namur. Un grand nombre de ces projets sont le résultat d'un processus participatif et collaboratif. Ils sont tous présentés sur le site internet du NID."*

Les objectifs sont ambitieux : 1.000 nouveaux logements sont attendus dans les cinq ans à venir ainsi que 400 kots ; l'accueil de nombreux travailleurs dans les sièges d'organismes bancaires qui s'installeront prochainement dans la ville ; le développement de l'offre touristique pour attirer à nouveau les foules dans le centre de Namur ... Et permettre ainsi aux commerces namurois de déployer leurs activités. Un soutien aux commerçants et au secteur de l'Horeca, déjà présent avant la crise, a dû être renforcé dès mars 2020. *"Dès le début de la crise, la Ville de Namur a voulu être proactive et soutenir au mieux ses commerçants. Elle a consenti à de nombreux efforts budgétaires pour soutenir son commerce local à hauteur d'environ 2 millions €,*

en exonérant les indépendants d'une série de taxes et en offrant la gratuité du stationnement lors du confinement", constate Frank Marchal. Il poursuit : *"En 2021, nous avons dégagé des moyens complémentaires pour renforcer l'activité et l'attractivité dans certaines poches commerciales sur tout le territoire communal. Des primes à l'installation (pour les nouveaux commerçants) ou au changement (pour des actions spécifiques en faveur du développement durable par exemple) ont été octroyées. Par ailleurs, des cellules commerciales sont également mises à disposition à des tarifs modérés"*. Une nouvelle mesure de soutien sera adoptée par le Conseil communal pour certains secteurs dit "non-essentiels".

La crise sanitaire et les mesures prises par les autorités ont également eu un effet sur le développement du commerce en ligne. La ville a dès lors décidé de soutenir la plate-forme "Namur Boutik"⁽²⁾, sur laquelle les commerçants namurois peuvent se présenter ou développer leurs activités commerciales. *"Nous avons prévu un vaste plan de communication pour informer nos publics de l'ensemble des actions actuelles et futures pour faire revivre le cœur de la ville. Une journée événementielle est prévue et nous espérons pouvoir l'organiser à la sortie de l'été"*, conclut Frank Marchal.



www.namur.be

⁽¹⁾ Voir www.le-nid.be

⁽²⁾ <https://namur-boutik.odoo.com>

Plan de relance et de résilience

En juillet 2020, le Conseil européen s'est accordé sur la mise en place d'un vaste plan européen pour la reprise des activités en Europe. L'objectif est d'investir massivement dans une Europe verte, résiliente et numérique.

Chaque Etat membre a été invité à élaborer son propre plan de relance, consistant en un ensemble cohérent de réformes et d'investissements. La Belgique, qui s'est vu réserver 5,9 milliards €, a orienté son plan autour de 5 axes stratégiques. Le plan belge est en cours de finalisation : il a été élaboré en concertation étroite avec les entités fédérées et compte environ 90 projets d'investissements. Parmi ceux-ci, 24 ont été proposés par le Gouvernement wallon.

Cet article fait le point sur les objectifs et le contenu de ce vaste plan de relance européen ainsi que sur les principales orientations du plan belge. Il est complété par l'interview de Thomas Dermine, Secrétaire d'Etat pour la relance et les investissements stratégiques.



La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est l'élément central de l'instrument de relance Next Generation EU, lancé par l'Europe en réponse à la crise sans précédent que traversent l'ensemble des pays européens.

Instrument budgétaire temporaire et ciblé, il permettra de soutenir à grande échelle les réformes et les investissements réalisés par les Etats membres, en vue d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de coronavirus et de rendre les économies de l'Union européenne plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique.

Afin de pouvoir bénéficier d'un soutien au titre de la FRR, les Etats membres doivent élaborer des plans nationaux pour la reprise et la résilience, établissant leurs programmes de réforme et d'investissements jusqu'en 2026, comprenant des valeurs cibles et des valeurs intermédiaires ainsi qu'une estimation des coûts.

Les plans nationaux pour la reprise et la résilience doivent consacrer un minimum de 37% des dépenses aux questions liées au climat et 20% aux investissements et aux réformes numériques. Ils doivent également contribuer aux quatre dimensions décrites dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable :

- Durabilité environnementale
- Productivité
- Équité
- Stabilité macro-économique.

La FRR mettra à disposition 672,5 milliards € :

- sous forme de prêts (jusqu'à 360 milliards €)
- sous forme de subventions (jusqu'à 312,5 milliards € aux prix de 2018, la part belge étant évaluée à 5,148 milliards € aux prix de 2018) pour soutenir les réformes et les investissements entrepris par les États membres.

70% seraient engagés en 2021 et 2022 et 30% d'ici à la fin de 2023.

Par rapport aux autres programmes européens, la FRR présente l'intérêt majeur de concentrer en début de programmation l'engagement de ces dépenses, avec l'objectif de mieux accompagner la reprise économique.

Un plan belge

Chaque Etat membre a donc été invité à élaborer son propre plan de relance et de résilience, consistant en un ensemble cohérent de réformes et d'investissements, répondant aux prescriptions européennes.

La Belgique, qui s'est vu réserver 5,9 milliards €, a défini son plan autour de 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Climat, durabilité et innovation

Axe 2 : Transformation digitale

Axe 3 : Mobilité

Axe 4 : Social et vivre ensemble

Axe 5 : Productivité

L'accord de Gouvernement indique "*qu'une politique de grands investissements, structurants et porteurs de nombreuses retombées, sera menée. Ses premiers bénéficiaires seront le développement durable – énergies renouvelables, isolation des bâtiments, technologies propres – mais aussi le numérique et la mobilité*".

La coordination du plan de relance est assurée par le Secrétaire d'Etat pour la relance et les investissements stratégiques, Thomas Dermine (voir son interview en page 24). Un cadre de gouvernance précis a été défini : plusieurs Comités ont été mis en place, dont un comité consultatif (auquel participent notamment le Conseil central de l'Economie et le Conseil fédéral du développement durable), ainsi que des groupes de travail spécifiques et une unité de rédaction. Un calendrier en plusieurs étapes a été établi. Ainsi, fin 2020, l'appel à projets autour des 5 axes stratégiques a été lancé, des discussions sur les propositions de projets ont eu lieu en groupes de travail et un premier projet de plan a été rédigé, en concertation avec les cabinets fédéraux et les entités fédérées. En janvier 2021, la liste des projets d'investissements prioritaires a été demandée ainsi que l'identification des grandes orientations de réformes portées par les différents niveaux de pouvoir. Les réunions techniques se sont succédé en février ; et ces dernières semaines ont été mises à profit pour finaliser la priorisation des projets d'investissements, dans un dialogue permanent avec la Commission européenne. D'ici fin avril, la version finale du plan sera rédigée, toujours en concertation avec les entités, de manière à pouvoir être transmise à la Commission et ensuite être publiée.

Les projets wallons

Dans le cadre de l'élaboration du plan de relance et de résilience, il a été demandé aux entités fédérées de faire part des projets d'investissements prioritaires. Le Gouvernement wallon a sélectionné une liste de 24 projets qu'il souhaite voir figurer dans le plan, pour un montant d'un peu plus de 1,9 milliard €. Il a rassemblé ces projets en 9 thématiques : énergie et bâtiments, hydrogène, mobilité, numérique et formation, biodiversité, alimentation, économie circulaire, bas carbone, friches. Ces thématiques s'inscrivent dans le cadre des 5 axes stratégiques définis. Parmi les projets proposés, citons quelques exemples : développement d'une filière wallonne hydrogène, fonds d'investissements de rénovation énergétique des bâtiments privés et publics, digitalisation des processus de l'administration régionale, soutien à la digitalisation des pouvoirs locaux, rénovation et extension du métro de Charleroi, extension du tram de l'agglomération liégeoise, création de logements à destination des personnes vulnérables, transition numérique de la santé, hub numérique et technologique, fonds de reconversion des friches industrielles, ...

A ce stade de la procédure, le montant réservé à la Wallonie est de 1,480 milliard €. L'ensemble des projets du Gouvernement porte sur 1,975 milliard €, ce qui va permettre d'aborder le dialogue avec la Commission européenne avec une certaine marge de manœuvre avant de soumettre les projets définitifs. Les projets wallons actuellement sélectionnés dans le cadre de la FRR sont complémentaires aux décisions qui seront prises prochainement dans le cadre de "Get up Wallonia". A noter que le CESE Wallonie a rendu un avis sur les fiches wallonnes (voir encadré ci-dessous).

Dans son avis sur les fiches wallonnes du plan pour la relance et la résilience, le CESE Wallonie constate que les priorités retenues correspondent dans une large mesure aux 11 axes prioritaires qu'il a définis pour la relance. Il insiste sur la nécessaire cohérence et articulation entre ces mesures et les différents plans ou programmes envisagés, tant au niveau wallon (Get Up Wallonia) qu'à d'autres niveaux de pouvoirs. Il demande d'avoir une vision claire des moyens budgétaires disponibles.

Avis A.1462 disponible sur www.cesewallonie.be

Interview

S'engager sur le chemin de la transition



Thomas Dermine

Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, le Secrétaire d'Etat pour la relance et les investissements stratégiques explique pourquoi le vaste plan de relance est indispensable. Il revient sur les caractéristiques des projets déposés par la Wallonie et l'articulation avec d'autres plans mis en place .

Pour Thomas Dermine, « *Avec le plan de relance, nous identifions en 2021 les grands projets qui seront réalisés d'ici 2026 et engageront notre pays de manière pragmatique et concrète dans la transition environnementale* ».

Wallonie: Pourriez-vous nous expliquer en quoi le plan de relance et d'investissements est inédit et aussi essentiel ? Quels sont les montants envisagés pour la Belgique, d'une part, et pour la Wallonie, d'autre part ?

Thomas Dermine: Les analyses montrent que tant la demande que l'offre souffrent actuellement. Les déconfinements en Belgique ou ailleurs dans le monde montrent que le rebond économique peut être fort, une fois que les contraintes sur l'offre sont levées. Pour stimuler ensuite la demande, nous appliquons les recettes de Keynes.

Elles se basent avant tout sur le rôle de l'Etat, et sa capacité à consommer et investir, pour créer un effet d'entraînement sur toute l'économie.

Par exemple, plus de la moitié des projets du plan de relance auront une dimension "infrastructure" qui se traduiront par des commandes publiques à destination des entreprises privées. Les carnets de commandes vont donc se remplir car nous allons rénover des bâtiments, nous allons poser des rails de chemin de fer, nous allons doubler les blackbones pour transporter le gaz, nous allons ouvrir les trottoirs pour faire passer la fibre optique. Les PME bénéficieront de cet effet d'entraînement. Par ailleurs, avec le plan de relance, nous allons donner de la prévisibilité économique aux entreprises du secteur de la construction.

Avec le plan de relance, nous identifions en 2021 les grands projets qui seront réalisés d'ici 2026 et engageront notre pays de manière pragmatique et concrète dans la transition environnementale. Il est aussi important de ne pas reproduire les erreurs du passé. En 2008, suite à la crise financière, les Etats européens avaient repris le chemin de l'austérité. Résultat : la crise s'est prolongée et transformée en crise souveraine. A l'inverse, les USA avaient, dans le cadre du "Recovery Act" d'Obama, mené une politique d'investissements expansionniste qui leur a permis de repartir beaucoup plus vite après la crise. Ainsi, la crise liée à la Covid-19 crée un contexte unique pour investir, il faut se tenir prêt à dérouler des investissements majeurs pour soutenir la transition et sortir renforcés de la crise. Aussi difficile que soit le contexte actuel, nous avons cette obligation par rapport aux générations futures.

L'enveloppe européenne s'élève à 5,925 milliards € pour la Belgique dans son ensemble. Ci-dessous un tableau représentant les montants par entité.

Entité	Millions €
FEDGOV	1.250
VLAREG	2.255
WALGOV	1.480
GRBC/BHR	395
GFWB	495
RDG	50
Total	5.925

Wallonie: Le plan de relance s'articule autour de 5 axes stratégiques. Pourquoi ces axes ont-ils été retenus ?

Thomas Dermine: Le plan de relance s'articule autour de 5 axes stratégiques, à savoir le climat, la durabilité et l'innovation ; la transformation digitale ; la mobilité et les travaux publics ; le social et le vivre-ensemble et enfin, la productivité. La particularité (et la beauté) de l'exercice que nous menons est qu'il est basé sur un travail collaboratif entre le fédéral et tous les gouvernements du pays (Régions et Communautés). Les axes ont été définis de manière collégiale entre tous les Gouvernements sur base d'une lecture transversale des différents accords de gouvernements. Nous cherchons aussi à faire la démonstration qu'un fédéralisme de coopération basé sur des régions fortes et un état fédéral qui orchestre la cohérence peut être efficace.

La transition vers une économie décarbonée et durable est au cœur du plan de relance. Dans un effort de contribution aux objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre, tous les Gouvernements du pays donneront un coup d'accélérateur aux rénovations des bâtiments. L'utilisation des ressources du plan pour les rénovations, par exemple, entraînera également des investissements supplémentaires, qui auront un effet multiplicateur. Pour préparer la transition énergétique

à plus long terme, des investissements de plus de 500 millions € seront réalisés dans le développement de la filière de l'hydrogène (production, stockage, transport) et dans les chaînes de valeur CO₂ (capture, transport, utilisation) ainsi que dans la décarbonation des processus industriels.

Ce plan doit également nous permettre d'accélérer la transition numérique du pays et de faire de la Belgique un champion numérique en Europe.

Assurer un réseau de transport plus fluide et plus vert est un troisième axe stratégique de ce plan.

La crise que nous traversons a également rappelé à quel point notre système social et de soins de santé formait un pilier essentiel de notre résilience. Ce plan doit permettre d'investir dans notre infrastructure sociale et de soins, mais également dans notre capital humain et dans l'acquisition de compétences en adéquation avec le marché du travail, tout en accordant une attention particulière aux plus vulnérables.

Enfin, la reprise et la résilience dépendent du dynamisme de notre économie, lequel repose dans une large mesure sur un fonctionnement optimal de notre marché du travail et sur notre capacité à innover. Nous avons besoin de tous les bras disponibles sur le marché du travail. Dans ce cadre, nous investirons dans la formation. Dans le même temps, nous sortirons de la crise par l'innovation. Nous investirons des centaines de millions € dans des projets visant à soutenir la recherche, l'innovation et l'activité économique dans des secteurs prometteurs, et ce de manière à développer le potentiel économique futur du pays et à garantir son excellence et sa compétitivité sur le plan international.

Wallonie: Comment ce plan vient-il s'articuler avec d'autres plans mis en place en Wallonie, et plus particulièrement le projet "Get up Wallonia" ?

Thomas Dermine: Le plan de relance financé par l'Union Européenne est un sous-ensemble qui répond à des critères européens stricts par rapport aux plans menés par les régions comme "Get Up Wallonia" en Wallonie ou le plan "Vlaamse Veerkracht" en Flandre.

Le plan que nous devons soumettre à la Commission dans quelques semaines n'épuise donc pas toutes les mesures et projets d'investissements.

L'ambition du Gouvernement fédéral, largement partagée par les entités fédérées, est d'atteindre un niveau d'investissement public de 3,5% du PIB en 2024. Cela représente 13,1 milliards € d'investissements supplémentaires sur la période 2020-2024 (toutes entités confondues). Les moyens alloués dans le plan de relance financé par l'Europe (5,9 milliards €) permettent donc de couvrir 45% de l'effort de 13,1 milliards € sur la période 2020-2024. Dans ce cadre, l'effort résiduel d'investissements publics afin d'atteindre l'objectif de 13,1 milliards € s'élève à 7,2 milliards €. Ce montant additionnel de 7,2 milliards € pour atteindre les 3,5% d'investissements publics à l'horizon 2020 couvre l'ensemble des entités publiques (niveau fédéral, niveau des entités fédérées et pouvoirs locaux). Pour le Fédéral, compte tenu de sa part actuelle dans les investissements publics (17%), cela correspond à un montant additionnel de 1,2 milliard €.

Wallonie: La version finale du plan va être transmise à la Commission européenne fin avril. Quelles sont les prochaines étapes ?

Thomas Dermine: La Commission évaluera le plan et a deux mois pour remettre sa recommandation au Conseil Européen. Pendant ce délai, la Commission demandera probablement des clarifications sur certains aspects du plan. Une fois que le Conseil aura adopté cette recommandation, la période de mise en œuvre des projets débutera et sera cruciale pour assurer un rebond de la prospérité dans notre pays et pour s'engager de manière résolue sur le chemin de la transition.



Publication

75 ans d'histoire économique de la Wallonie



Le CESE Wallonie a publié *"75 ans d'histoire économique de la Wallonie"*, qui propose une vision globale des évolutions de l'économie wallonne de 1945 à 2020. Six périodes sont passées en revue, faisant le point sur la situation de la Wallonie en lien avec les événements marquants de chaque époque.

Prendre le temps de parcourir l'histoire permet de mieux appréhender le présent et d'apporter des réponses plus satisfaisantes face aux défis que rencontre la région pour son avenir. Partant de ce constat, le Conseil publiait, en décembre 2004, "50 ans d'histoire économique de la Wallonie", donnant une idée générale de l'évolution économique de la Wallonie depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Il est apparu utile de prolonger l'exercice d'un quart de siècle pour intégrer des évolutions plus récentes. Cette nouvelle édition offre une vision globale des évolutions de l'économie wallonne de 1945 à 2020, en présentant les principaux chiffres en matière d'investissements, de secteurs d'activités, d'emplois, de démographie et en les replaçant dans le contexte historique.

En effet, la situation économique de la Wallonie et son évolution font régulièrement l'objet d'une attention particulière, pour l'activité elle-même, les possibilités d'emplois et les revenus qu'elle génère mais aussi pour son influence sur l'importance des transferts interpersonnels mesurés à l'échelle des territoires. Au fil des réformes de l'Etat qui se sont succédé depuis les années '70, la Wallonie a multiplié les leviers d'action, d'abord sur le plan éco-

nomique, sur l'aménagement du territoire et l'environnement puis sur l'emploi et l'action sociale. La publication du CESE Wallonie revient sur ces différentes étapes, en faisant également le point sur les plans et programmes mis en place pour assurer le développement de la région. Elle se clôture sur l'année 2020, marquée par une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent.

Six périodes sont passées en revue :

1. 1945-1963: le décrochage occulté par la croissance
2. 1963-1973: les golden sixties, une réalité contrastée
3. 1973-1988: crises, croissances et ambiguïté
4. 1988-1996: vers un exercice difficile de nouvelles compétences
5. 1996-2010: programmes de redéploiement économique et social
6. 2010-2020: un rebond à confirmer... et une crise sans précédent.

La version imprimée de *"75 ans d'histoire économique de la Wallonie"* est disponible sur demande: communication@cesewallonie.be.

Elle peut également être téléchargée sur le site www.cesewallonie.be.

50 ans de fédéralisation de l'État belge

Coordonné par Catherine Xhardez, Maxime Counet, François Randour et Christoph Niessen
Academia (Science politique ; n°25)



Depuis 1970, l'organisation de l'État belge est en proie à des transformations profondes, amenant à sa fédéralisation. Entre crises politiques, réformes de l'État et multiplication des niveaux de pouvoir, la manière de gouverner en Belgique a radicalement changé au cours des cinquante dernières années. Il n'est pas possible de comprendre la société belge d'aujourd'hui sans prendre en compte sa dimension fédérale. Comment le processus de fédéralisation change-t-il la Belgique ? Quel est son impact sur les institutions, les acteurs, les politiques publiques et les spécificités de la fédération belge ? Dans cet ouvrage, seize politologues, juristes et économistes venant de huit universités belges s'attachent à évaluer le fédéralisme d'aujourd'hui. Alors que la Belgique vient de traverser l'une de ses plus longues crises politiques, les auteurs identifient aussi les défis du fédéralisme de demain.

**MICHEL AGLIETTA
NATACHA VALLA**

LE FUTUR DE LA MONNAIE

préface de
BENOÎT CŒURÉ



Le futur de la monnaie

Michel Aglietta, Natacha Valla
Odile Jacob
(Économie)

La monnaie traditionnelle est-elle vouée à disparaître ?
Les innovations en matière monétaire nous donnent le vertige : diversification des moyens de paiement avec les applications sur Internet et le mobile, apparition des monnaies digitales comme la libra ou de crypto-actifs comme le bitcoin, banalisation des monnaies locales...
Comment s'y retrouver entre toutes ces monnaies ?
Qu'est-ce qui différencie les monnaies digitales des monnaies électroniques ? Quid des monnaies de banque centrale ?

Au-delà des aspects technologiques, quel est le rôle fondamental de la monnaie ?
Celui-ci est-il menacé lorsque des acteurs privés cherchent à développer leur propre monnaie ?
Ce livre veut démontrer que la monnaie est un bien public et que l'accès à la monnaie est une dimension fondamentale de la dignité humaine.



Vers un numérique responsable : Repensons notre dépendance aux technologies digitales

Vincent Courboulay
Actes Sud
(Domaine du Possible)

Derrière une image immatérielle, la révolution majeure qu'est le numérique a un impact considérable tant sur l'environnement qu'au niveau social. Aucun secteur d'activité n'a eu une incidence si systématiquement négative sur la planète tout au long de son existence, alors qu'il se présente drapé dans des habits de lumière. Pourtant le numérique en soi n'est ni bon ni mauvais. Il doit trouver sa place comme simple auxiliaire permettant aux citoyens de mieux vivre.

Pour l'auteur, repenser nos usages est une nécessité démocratique, environnementale, sociale, sociétale autant dans notre relation à l'autre qu'à soi.

Quand la donnée arrive en ville : Open data et gouvernance urbaine

Antoine Courmont
PUG
(Libres Cours Politique)

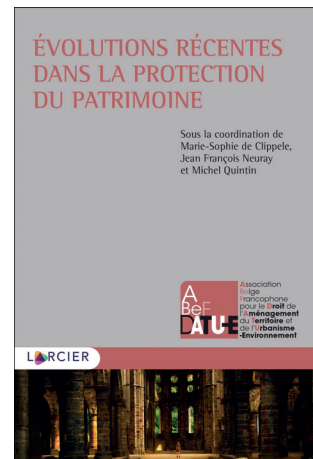


En quoi les données participent-elles à recomposer la gouvernance urbaine ?

Ces dernières années, les données sont devenues un enjeu central pour de nombreuses métropoles, qui en fonction d'elles, développent des stratégies, mettent en œuvre des instruments, transforment leur organisation et créent de nouveaux métiers.

En s'appuyant sur une enquête ethnographique de quatre années au sein d'une collectivité française, le livre propose une analyse, au plus près des acteurs, sur la manière dont la gouvernance urbaine est modifiée par ce phénomène nouveau de la mise en circulation des données. Au point de se demander si, à l'ère du numérique, les données ne sont pas devenues un outil de pouvoir à maîtriser pour gouverner la ville...

Évolutions récentes dans la protection du patrimoine
 Coordonné par Marie-Sophie de Clippele, Jean François
 Neuray et Michel Quintin
 Larcier



La législation et la réglementation relatives à la protection du patrimoine culturel ont connu, dans notre pays, de nombreuses réformes ces dernières années.

Citons, à titre d'exemples, le nouveau Code wallon du patrimoine, issu du décret du 26 avril 2018 et l'ordonnance du 25 avril 2019 relative au patrimoine culturel mobilier et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale.

La protection du patrimoine culturel est assurée par des instruments normatifs que l'on retrouve à tous les niveaux de pouvoirs et la matière fait l'objet de plusieurs normes internationales.

Cet ouvrage rassemble les actes du colloque du 9 octobre 2020, organisé par l'Association belge francophone pour le droit de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement, consacré à l'état de toutes ces évolutions.



Go ! 28 étapes pour développer votre (projet) de start-up
 Benjamin Beeckmans, Bruno Wattenbergh, Olivier Witmeur
 La Charte

Se lancer comme entrepreneur n'a jamais semblé aussi facile que de nos jours. Les moyens de transformer une idée créative en une innovation fulgurante, déployée en l'espace de quelques mois sur l'ensemble de la planète semblent plus abordables que jamais. Chaque jour, les entrepreneurs créent de nouveaux métiers, de nouveaux services pour le bien de tous, en intégrant une approche durable de la gestion des ressources.

Tout cela semble si simple ... ou presque. Sur le chemin qui mène au succès, les obstacles sont souvent imprévisibles, souvent incontrôlables. C'est exactement la raison pour laquelle une méthode entrepreneuriale est indispensable: elle donne une structure pour évaluer et résoudre les problèmes d'une manière systématique.

Et dans notre bibliothèque numérique

Perspectives économiques 2021-2026

Bureau Fédéral du Plan ; Institut des Comptes Nationaux : Rapport (Février 2021)
Source : www.plan.be

Quelle place pour les personnes peu diplômées sur le marché du travail en Belgique ?

Conseil Supérieur de l'Emploi (Février 2021)
Source : cse.belgique.be

Émissions de CO₂ : le compte n'y est pas (encore ?)

Institut pour un Développement Durable
Brève de l'IDD ; n°52 (Février 2021)
Source : www.iddweb.eu

Prise en charge psychosociale pendant la pandémie Covid-19 : Révision

Conseil Supérieur de la Santé : Avis n°9610 (Février 2021)
Source : www.health.belgium.be

Baromètres de la précarité énergétique et hydrique : Analyse et interprétation des résultats 2019

Sandrine Meyer, Jill Coene
Fondation Roi Baudouin (Mars 2021)
Source : www.kbs-frb.be

Comment améliorer l'efficacité des formations pour les demandeurs d'emploi grâce aux outils du Big Data ?

Bart Cockx
Ires : Regards économiques ; n°160 (Mars 2021)
Source : www.regards-economiques.be

Écart salarial entre femmes et hommes : Comment comprendre et interpréter les indicateurs ?

François Ghesquière, Sile O'Dorchai
Iweps : Décryptage ; n°5 (Mars 2021)
Source : www.iweps.be

Recommandations d'Unia : les législations anti-discrimination et le classement sans suite

Unia : Position Paper : 2021 (Mars 2021)
Source : www.unia.be

Rapport concernant les résultats de la concertation sectorielle en 2019-2020

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : Direction Générale Relations Collectives de Travail (Avril 2021)
Source : emploi.belgique.be

Renoncement aux soins médicaux et confinement : les enseignements d'une enquête en ligne

Marie Bertier, Jeroen Luyten, Sandy Tubeuf
Ires : Regards économiques ; n°162 (Avril 2021)
Source : www.regards-economiques.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

04/232.98.14
biblio@cesewallonie.be

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - T 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - T 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invitée / Dossier / Actus : Nathalie Blanchart
avec l'appui de Philippe Boveroux et Sophie
Hanson
Livres : Jean-Claude Pirlot

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

Eriges © Baumans & Deffet : cover
Frédéric Séré (Studio 981) : p.1
© Agora : pp. 2, 8, 10 et 18
Adobe stock : pp. 3, 22 et 26
© Ville de Mons / Oswald Tlr. : pp. 9, 13 et 19
© Eriges (Seraing, projection du projet des
Atelier centraux) : p. 12
Ville de Namur : p.21
© Illias Teirlinck : p.24

Remerciements

Mme Anne Dister et MM. Thomas Dermine et
Jean-Marie Halleux pour les interviews.

Mme Valérie Depaye ainsi que MM. Jean-Xavier
Foidart, Nicolas Martin et Frank Marchal pour
les témoignages.

Mmes Pauline Bievez et Sandrine Tichon ainsi
que M. Jérémie Demeyer pour leur collabora-
tion.

Mme Frédérique Debrule pour sa précieuse
relecture.